



# RÉPONSES DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

AU RAPPORT SPÉCIAL DE LA COUR DES  
COMPTES EUROPÉENNE

Utilisation des données pour les évaluations de la  
politique agricole commune – Le potentiel des  
mégadonnées est encore sous-exploité

# Table des matières

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX RÉPONSES DE LA COMMISSION.....	2
II. RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COUR.....	3
1. Une politique agricole commune axée sur les données.....	3
2. Malgré les quelques lacunes dans les données, la Commission dispose de connaissances suffisantes pour réaliser une analyse d'impact et proposer des politiques adéquates.....	3
3. Le réseau d'information comptable agricole constitue l'un des principaux actifs de données	4
4. Des enquêtes aux données privées provenant de capteurs.....	4
5. L'offre d'un point d'accès unique à des données constitue une bonne pratique aux yeux de la Cour.....	5
III. RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX RECOMMANDATIONS DE LA COUR.....	5
1. Recommandation n° 1 – Établir un cadre pour l'utilisation des données désagrégées provenant du SIGC.....	5
2. Recommandation n° 2 – Recourir davantage aux différentes sources de données et les élargir afin de répondre aux besoins de la politique.....	6

Le présent document expose, conformément à l'article 259 du [règlement financier](#), les réponses de la Commission européenne aux observations d'un rapport spécial de la Cour des comptes européenne et sera publié en même temps que ledit rapport.

# I. INTRODUCTION GÉNÉRALE AUX RÉPONSES DE LA COMMISSION

La Commission détient de grandes quantités de données pour la définition, le suivi et l'évaluation de la politique agricole commune (PAC). Ces informations sont le fruit d'efforts déployés par le passé et aujourd'hui encore pour collecter et utiliser un large éventail de données lors des différentes phases du cycle (de la PAC): l'analyse, la définition de la politique, l'analyse d'impact des différentes options stratégiques, la mise en œuvre de la politique ainsi que le suivi, l'audit et l'évaluation correspondants, mais aussi pour d'autres domaines tels que les négociations internationales, la communication, la gestion des ressources, etc.

Les objectifs stratégiques de la PAC ayant évolué au fil des ans, les besoins de données ont également évolué et se sont étendus à d'autres aspects tels que les variables agroenvironnementales, les émissions, la bioénergie, etc. Cette multitude de données est utilisée quotidiennement par la direction générale de l'agriculture et du développement rural (DG AGRI) et au sein de la Commission, mais sert davantage au moment de la réalisation des analyses d'impact. La dernière analyse d'impact sur la future PAC a été réalisée sur la base d'un nombre sans précédent de données, d'études et d'autres recherches, d'évaluations, d'outils de modélisation, de méthodes avancées pour recueillir des données quantitatives et qualitatives et classer les options, entre autres, ainsi que sur la base des vastes travaux interservices inclusifs auxquels ont participé des dizaines de collègues de la DG AGRI et de la Commission pendant plus d'un an. La Commission a pris plusieurs initiatives pour mieux utiliser les données existantes et faciliter le partage de données entre les États membres.

Le rapport de la Cour des comptes européenne (la «Cour») sur l'utilisation des mégadonnées indique que la Commission détient des grandes quantités de données et examine si celle-ci en fait un bon usage. Ce rapport constitue une contribution pertinente et opportune dès lors que les progrès observés en matière de technologies numériques entraînent une croissance exponentielle de la quantité de données. La Commission approuve la proposition de la Cour visant à mieux utiliser les données désagrégées détenues par les États membres et à collecter et intégrer ces données ainsi que d'autres nouvelles sources de données afin de combler certaines lacunes dans les données qui subsistent. La Commission continuera également à œuvrer pour lever les obstacles au partage et à l'intégration de données, ainsi que pour élaborer des indicateurs et des approches de modélisation.

Grâce aux grandes quantités de données, aux outils et méthodes pertinents ainsi qu'à l'expérience et à la compétence des fonctionnaires, la Commission a été en mesure d'évaluer les performances générales de la politique et, grâce à des analyses d'impact approfondies, de remédier aux lacunes et d'élaborer des propositions stratégiques fondées sur des données probantes.

Comme pour toutes les entreprises et institutions, la véritable difficulté principale pour les années à venir consistera à améliorer l'accès aux mégadonnées générées par la révolution numérique ou liée aux données et à mieux s'en servir, grâce à toute une série de dispositifs et de capteurs connectés à l'internet des objets. La Commission investit massivement dans la législation-cadre (par exemple, la loi sur les données, l'acte sur la gouvernance des données, la législation sur l'intelligence artificielle), la recherche ciblée et le soutien financier à la mise en place des infrastructures nécessaires.

La Commission accepte les recommandations dans leur intégralité.

Depuis l'achèvement de l'audit par la Cour, de nouveaux progrès ont été réalisés dans certains domaines clés:

- les travaux sur la conversion du réseau d'information comptable agricole (RICA) en un réseau d'information durable agricole (FSDN) avancent rapidement, conformément à la stratégie «De la ferme à la table». Les échanges avec les États membres se sont intensifiés et un projet de nouvel acte de base relatif au FSDN est en cours de préparation en vue de son adoption par la Commission;
- les actes d'exécution et les actes délégués relatifs au système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) arrivent à l'étape finale et seront bientôt soumis au vote ou à l'adoption. Ils comprennent les détails du nouveau système de suivi des surfaces;
- le projet de règlement d'exécution sur les données à des fins de suivi et d'évaluation a été examiné avec les États membres au sein des comités et des groupes d'experts et son adoption est prévue pour la mi-2022.

## II. RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX PRINCIPALES OBSERVATIONS DE LA COUR

### 1. Une politique agricole commune axée sur les données

Il est constaté dans le rapport que *la Commission détient de grandes quantités de données pour la définition, le suivi et l'évaluation de la PAC*<sup>1</sup>. Ces informations sont le fruit d'efforts déployés par le passé et aujourd'hui encore pour collecter un large éventail de données, que la Commission a beaucoup utilisées dans les différentes phases du cycle de la politique agricole commune. Compte tenu de l'évolution des objectifs stratégiques de la PAC en vue de relever les nouveaux défis au cours des 60 dernières années (par exemple la sécurité alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments, l'environnement, le climat, etc.) et des attentes des citoyens, les besoins de données ont également évolué et se sont étendus à d'autres aspects tels que les variables agroenvironnementales, les émissions, la bioénergie, etc.

### 2. Malgré les quelques lacunes dans les données, la Commission dispose de connaissances suffisantes pour réaliser une analyse d'impact et proposer des politiques adéquates

S'il est constaté dans le rapport de la Cour que la Commission détient de grandes quantités de données pour la définition, le suivi et l'évaluation de la PAC, ledit rapport énonce également quelques points à améliorer. La Commission est d'accord avec ce constat et, même si, comme l'indique le rapport, elle détient de grandes quantités de données pertinentes, elle s'efforce toutefois constamment de prendre des mesures à l'égard des quelques domaines dans lesquels il est plus difficile d'obtenir des données:

- en encourageant les États membres à collecter ces données;
- en cofinçant la collecte de statistiques (par exemple, le RICA – réseau d'information comptable agricole, l'ESEA/les IFS – enquête sur la structure des exploitations agricoles/statistiques intégrées sur les exploitations agricoles, LUCAS – enquête aréolaire sur l'utilisation et l'occupation des sols);
- en achetant des ensembles de données;

<sup>1</sup> Voir points 16 à 21 du rapport de la Cour.

- en investissant des ressources pour faciliter le partage de données provenant des États membres;
- en menant des actions de recherche et d'innovation adaptées; et
- en se servant d'indicateurs et d'outils de modélisation.

Parmi les lacunes dans les données, la Cour mentionne le revenu des ménages, c'est-à-dire le fait que la Commission ne collecte pas de données détaillées relatives aux autres sources de revenus des ménages agricoles. En réponse aux récents rapports spéciaux de la Cour<sup>2</sup>, la Commission a eu l'occasion d'évoquer ce qu'elle considère être l'analyse coûts-avantages défavorable liée à cette collecte de données spécifique, à savoir la forte réticence des États membres à recueillir ces informations.

Par conséquent, la Commission estime que les grandes quantités de données pertinentes détenues (ainsi que les travaux visant à combler les quelques lacunes qui subsistent) lui apportent suffisamment de connaissances pour pouvoir réaliser une analyse d'impact et proposer des politiques adaptées.

### **3. Le réseau d'information comptable agricole constitue l'un des principaux actifs de données**

Le RICA (réseau d'information comptable agricole) figure parmi les principaux actifs de données et systèmes informatiques de la DG AGRI. Il est l'une des principales sources de collecte de données de la DG AGRI, rassemble différentes données, est largement utilisé et est essentiel aux différentes phases du cycle politique (analyse d'impact, mise en œuvre de la politique, évaluation). La transition vers le FSDN (réseau d'information durable agricole) constitue une évolution importante en ce qui concerne la disponibilité des données de la DG AGRI et vise précisément à combler d'importantes lacunes dans les données relatives aux aspects environnementaux et sociaux dans le domaine de la durabilité. Ce réseau fera également l'objet d'une modernisation globale caractérisée par l'amélioration du partage des données et de l'utilisation des informations collectées afin de pouvoir également fournir aux agriculteurs des conseils et des analyses comparatives.

### **4. Des enquêtes aux données privées provenant de capteurs**

Les nouvelles technologies permettent de générer une quantité de données sans précédent au moyen de capteurs et d'autres dispositifs connectés à l'internet des objets. La valorisation et l'exploitation des données les plus pertinentes peuvent représenter une avancée considérable en vue de combler les lacunes dans les données existantes et, éventuellement, de remplacer les enquêtes existantes qui présentent une charge et un coût élevés. Au cours des deux dernières années, la Commission a adopté des propositions législatives dans le domaine de la gouvernance et du partage des données (par exemple, l'acte sur la gouvernance des données, la loi sur les données) afin de valoriser le potentiel inexploité de ces mégadonnées. Toute avancée en matière d'accès à ces nouvelles sources de données n'est pas automatique, mais nécessitera la mise en place d'incitations, d'infrastructures et de solutions gagnant-gagnant.

En 2019, la Commission a proposé un partenariat candidat pour l'agriculture des données dans le cadre d'Horizon Europe, avec pour ambition d'associer les intérêts publics et privés dans le contexte

---

<sup>2</sup> Tels que le RS n° 01/2016 et le RS n° 10/2018.

de l'utilisation, de la réutilisation et de la valorisation des données agricoles et de la fourniture de solutions fondées sur des données.

En outre, la Commission s'emploie actuellement à la mise en place d'espaces de données communs, y compris dans le domaine de l'agriculture, dont l'objectif est d'établir un espace de données sûr et fiable afin de permettre au secteur agricole de partager des données et d'y accéder de manière transparente et, partant, d'améliorer la performance économique et environnementale du secteur. L'objectif premier de cet espace de données sera d'aider les acteurs privés (par exemple, les agriculteurs, les fabricants de machines mais aussi les entreprises semencières, les assureurs, les banques, etc.) ainsi que l'économie numérique au sens large afin de créer de nouveaux services; certaines données pourraient également être utiles aux fins de l'élaboration des politiques. La Commission a récemment lancé un appel en faveur d'une action de coordination et de soutien qui permettra d'étudier les options et les approches conceptuelles possibles pour le déploiement futur de l'espace de données à venir en y associant les parties prenantes et les États membres. Les résultats de l'action de coordination et de soutien sont attendus pour 2024.

## **5. L'offre d'un point d'accès unique à des données constitue une bonne pratique aux yeux de la Cour**

La Commission se félicite de l'évaluation positive, par la Cour, des avancées en ce qui concerne la mise à la disposition du grand public d'une multitude de données par l'intermédiaire du portail relatif aux données agroalimentaires de la DG AGRI<sup>3</sup>. Les efforts déployés pour collecter et utiliser des données pertinentes, également au moyen de méthodes avancées telles que les grands modèles agroéconomiques, sont complétés par des efforts visant à rendre les données les plus pertinentes accessibles au public. Ces données sont mises à disposition au moyen de visualisations claires et d'interfaces conviviales permettant de télécharger les données, offrant également des capacités de machine à machine et une accessibilité par téléphone portable et tablette.

# III. RÉPONSES DE LA COMMISSION AUX RECOMMANDATIONS DE LA COUR

## **1. Recommandation n° 1 – Établir un cadre pour l'utilisation des données désagrégées provenant du SIGC**

La Commission accepte la recommandation n° 1 et continuera d'œuvrer à l'établissement d'un cadre juridique, technique et administratif pour le partage et la réutilisation des données provenant du SIGC et d'autres sources de données dans les États membres, en plus de celles que la Commission recevra dans les rapports annuels de performance. Ces données seront utiles pour le suivi et l'évaluation de la politique.

**Délai de mise en œuvre: 2024.**

---

<sup>3</sup> <https://agridata.ec.europa.eu/extensions/DataPortal/home.html>

## **2. Recommandation n° 2 – Recourir davantage aux différentes sources de données et les élargir afin de répondre aux besoins de la politique**

### **a) Recourir davantage aux données existantes en examinant de nouvelles sources de données ou en combinant les sources de données existantes**

La Commission s'efforce constamment de réutiliser les ensembles de données existants qui sont collectés à d'autres fins. Par conséquent, la Commission accepte la recommandation n° 2 a), visant à recourir davantage aux sources de données existantes (données administratives, enquêtes statistiques et données Copernicus, par exemple), en examinant de nouvelles sources de données ou en combinant les sources de données existantes.

### **b) Étudier la possibilité de recourir à des indicateurs ou à des sources de données indirectes lorsqu'il n'est pas possible d'utiliser des sources directes pour évaluer les aspects ou indicateurs clés**

La Commission accepte la recommandation n° 2 b) et continuera de travailler sur des méthodes plus avancées afin de déterminer les indicateurs ainsi que les autres méthodes appropriées.

### **c) Évaluer la possibilité d'utiliser les données relatives aux machines agricoles à plus grande échelle**

La Commission accepte la recommandation n° 2 c) visant à évaluer la possibilité d'utiliser les données relatives aux machines agricoles à plus grande échelle. Elle poursuivra ses travaux afin d'examiner et d'utiliser les données disponibles relatives aux machines agricoles, en mettant au point des outils de collecte de données.

**Délai de mise en œuvre: 2025.**